

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1384

25 juin 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| Alis S.A. | 66389 | New Rubeccan S.A. | 66412 |
| Arelux 1 S.à r.l. | 66397 | Niederborn-Immo S.A. | 66393 |
| Carts & Kiosks S.à r.l. | 66430 | North Line Holding S.A. | 66418 |
| Defica S.A. | 66396 | North Line Holding S.A. | 66418 |
| Deneb International S.A. | 66393 | Nummus S.à r.l. | 66394 |
| Dorotheum S.A. | 66390 | Obrona Holding | 66418 |
| Eden Investments N°2 S.à r.l. | 66392 | Optilux Investments S.A. | 66425 |
| Fetucci SPF S.A. | 66425 | Opus Estates S.A. | 66425 |
| Hansofal S.A., SPF | 66393 | Organaen | 66425 |
| ILM Holding S.à r.l. | 66419 | Otrada | 66426 |
| L'Elephant S.A. | 66404 | Paunsdorf Centre Luxco | 66426 |
| Les Deux Chefs S.à r.l. | 66394 | Platinum Funds | 66405 |
| Les Etangs de l'Abbaye - SPF | 66393 | Portobella S.A. | 66386 |
| Lux Direct PDI S.à r.l. | 66390 | Prévention & Systèmes Sarl | 66432 |
| Maden Holding S.A. | 66394 | Profconsult S.à r.l. | 66395 |
| Matrisa S.A. | 66394 | P.R.S. Consulting S.A. | 66406 |
| MCH Inversiones Ferroviarias S.à r.l. | 66395 | RE Car Parts S.à r.l. | 66426 |
| Medialog Services S.à r.l. | 66396 | Repco 24 S.A. | 66411 |
| Mediterranean and Pacific Luxembourg Finance Company S.A. | 66395 | Rovi Global Services S.à r.l. | 66418 |
| Mediterranean and Pacific Luxembourg Finance Company S.A. | 66395 | Seatcomfort S.à r.l. | 66430 |
| MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF | 66405 | Solidus Real Estate S.A. | 66405 |
| MT Concept S.à r.l. | 66410 | Verizon Business Security Solutions Luxembourg | 66411 |
| MTLP Holding S.A. | 66410 | Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR | 66412 |
| MULTISERVICES Luxembourg S.à r.l. | 66411 | Worldfin S.A. | 66392 |
| Newmed S.A. | 66417 | W.P. Stewart Global Growth Fund | 66396 |

Portobella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R.C.S. Luxembourg B 160.320.

STATUTS

L'an deux mille onze, le huit avril.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Etienne KEYEN, directeur de sociétés, né à Waremme (Belgique) le 26 septembre 1964, demeurant à B-4360 OREYE (Belgique), 74A rue Louis Maréchal.

Lequel comparant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «PORTOBELLA S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Wincrange.

Il peut être transféré à une autre adresse dans la même commune du Grand-Duché du Luxembourg sur simple décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion pour son compte ou celui d'autrui, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la valorisation, la vente, l'usage dans le cadre de son activité et la concession de l'usage de tous noms de domaines et de tous droits de propriété intellectuelle, incluant notamment mais non exclusivement tous droits d'auteur sur des logiciels informatiques, tous brevets, toutes marques de fabrique ou de commerce, ainsi que tous dessins et tous modèles.

La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La société peut également entreprendre et réaliser, pour son propre compte, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toute opération d'acquisition, de vente, de location, d'exploitation et de gestion de biens ou de droits immobiliers.

La société peut réaliser toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêt aux sociétés faisant partie de son groupe, ainsi qu'émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à 40.000 EUROS (quarante mille EUR) représenté par 400 (quatre cents) actions, d'une valeur nominale de 100 EUROS (cent EUR) chacune.

Chaque action donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque, à une assemblée générale des actionnaires de la société, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée des actionnaires relèvent de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration élit un président. En l'absence du président un autre administrateur peut présider la réunion.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire, sans que celui-ci puisse représenter plus d'un de ses collègues.

L'administrateur empêché pourra également voter par lettre, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Dans l'un comme dans l'autre cas, l'administrateur empêché sera réputé présent à la réunion.

En cas de circonstances exceptionnelles et sur décision expresse du Président, tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéo conférence, ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes prenant part à cette réunion puissent s'entendre et se parler mutuellement. Dans ce cas, l'administrateur utilisant ce type de technologie sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par écrit, télégramme, télécopie ou courrier électronique. Les résolutions prises dans ces conditions auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Les écrits, télégrammes, télécopies ou courriers électroniques exprimant le vote des administrateurs seront annexés au procès-verbal de la délibération.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 9. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 10. La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

En cas d'administrateur unique, la société sera engagée par la seule signature de l'administrateur unique.

Si un administrateur-délégué est nommé, la société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur-délégué.

Art. 11. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six années, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Chaque action donne droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire et/ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit chaque troisième mercredi du mois de juin à 15 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera à la date de signature des présents statuts, et se terminera au 31 décembre 2011.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2012.

Souscription

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, le comparant, représenté comme dit est, déclare souscrire la totalité des actions, comme suit:

| | |
|--------------------------------|-------------|
| - Monsieur Etienne KEYEN | 400 actions |
| - Total | 400 actions |

Libération

Toutes les actions ont été libérées entièrement par le comparant Monsieur Etienne KEYEN, prénommé, moyennant apport en nature de deux cent onze (211) parts sociales représentant environ 85% du capital social de la société EK MEDICAL S.à.r.l, société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange, enregistrée au Registre du Commerce et de Société de Luxembourg sous le numéro B 88.397.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les parts sociales apportées ont fait l'objet d'un rapport du réviseur d'entreprises, la société GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., établie et ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, signé par Monsieur Marco CLAUDE, en date du 7 avril 2011, qui conclut comme suit:

«Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission...»

En outre, il résulte d'un certificat émis par le gérant unique de la société EK MEDICAL S.à.r.l en date du 8 avril 2011 que:

«- Monsieur Etienne KEYEN est propriétaire de 211 parts sociales, correspondant à environ 85% des parts sociales de la Société «EK Medical S.à r.l.»;

- ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- Monsieur Etienne KEYEN est le seul ayant droits sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles sans préjudice des dispositions de l'article 7 des statuts de la société.

- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société, seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.»

L'apport en nature effectué par Monsieur Etienne KEYEN est évalué à un montant total de quatre vingt-dix mille huit cent cinquante euros et quatre vingt-cents (EUR 90.850,80).

Le montant de QUARANTE MILLE EUROS (40.000.- EUR) est transféré au compte capital de la société et la différence, à savoir cinquante mille huit cent cinquante euros et quatre-vingt cents (EUR 50.850,80) sera portée à un compte de prime d'émission.

Ledit rapport et ce certificat, après signature du comparant et du notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte en vue d'être enregistré avec l'acte.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution s'élève approximativement à mille deux cents Euros (EUR 1.200).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Etienne KEYEN, directeur de sociétés, né à Waremme (Belgique) le 26 septembre 1964, demeurant à B-4360 Oreye (B), 74A rue Louis Maréchal.
 - Monsieur Alex OTTENBURGS, employé privé, né à Rocourt (B) le 28 novembre 1967, demeurant à B-4450 Juprelle, Rue Provinciale
 - Monsieur Jean NAVEAUX, administrateur de société, né à Villers-la-loue (B) le 30 avril 1943, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13 boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: Madame Sylvie FRUSTRATI, retraitée, née à Udine (I) le 27 janvier 1944 demeurant au 32, rue Vésale, B-4100 SERAING.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille seize.
- 5.- Le siège social est fixé à L-9780 WINCRANGE, 66 B route de Lullange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. KEYEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2011. Relation: LAC/2011/16881. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C.FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Référence de publication: 2011055848/201.

(110062315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Alis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.284.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 8 avril 2011 que:

- Madame Mireille GEHLEN, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg.

A été élue Présidente du Conseil d'Administration pour une durée de trois années, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 8 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011057602/15.

(110063641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Dorotheum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.424.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056219/10.

(110063110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Lux Direct PDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 142.677.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of March.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem,

there appeared, QS PDI S.A. SICAR, a société anonyme having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 133 724,

represented by Daniel Dine, Director acting alone pursuant to a proxy dated 10 March 2011 (the "Legal Representative"), being the sole shareholder of "Lux Direct PDI S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, incorporated on 29 October 2008 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") on 13 November 2008 number 2759 and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 142 677. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 1 July 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Memorial on 10 September 2010 number 1864.

The Legal Representative declared and requested the notary to state that:

1. The sole member holds all one thousand two hundred and fifty (1,250) class F shares, seven thousand one hundred and eighty-one (7,181) class 2A shares, eight thousand five hundred and forty (8,540) class 3A shares, twenty four thousand five hundred (24,500) class 5A shares and four thousand eight hundred and sixty-seven (8,017) class 6A shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

A. Increase of the share capital of the Company by an amount of six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of four hundred ninety four thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 494,880.-) to five hundred and one thousand four hundred and eighty Euro (EUR 501,480.-) by the issue of six hundred and sixty (660) class 3A shares (the "Class 3A Shares") with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in consideration for the contribution in cash for six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-)

B. Amendment of the article 5 of the articles of association of the Company so as to reflect the taken resolution.

Thereafter, the sole shareholder resolved as follows:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-) so as to bring the Company's share capital from its current amount of four hundred ninety four thousand eight hundred and eighty Euro (EUR 494,880.-) to five hundred and one thousand four hundred and eighty Euro (EUR 501,480.-) by the issue of six hundred and sixty (660) class 3A shares (the "Class 3A Shares") with a par value of ten Euro (EUR 10.-) each in consideration for the contribution in cash for six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-). Evidence of the contribution in cash has been given to the undersigned Notary.

Second resolution

It is resolved to amend first paragraph article 5 of the articles of association of the Company in the form as set forth below to reflect the above resolution:

"The issued share capital of the Company is set at five hundred and one thousand four hundred and eighty Euro (EUR 501,480.-) divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) Class F Shares (as defined below), seven thousand one hundred and eighty-one (7,181) class 2A shares, nine thousand two hundred (9,200) class 3A shares, twenty four thousand five hundred (24,500) class 5A shares and eight thousand and seventeen (8,017) class 6A shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each."

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at one thousand five hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the Legal Representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem

Aa comparu:

QS PDI S.A. SICAR, une société anonyme ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 724,

représentée par Daniel Dine, administrateur, demeurant à Luxembourg, représentant unique en vertu d'une procuration datée du 10 mars 2011 (le «Mandataire»), l'associé unique de "Lux Direct PDI S.à r.l." (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée le 29 octobre 2008 suivant acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2759 du 13 novembre 2008, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142 677. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 1 juillet 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné publié au Mémorial numéro 1864 du 10 septembre 2010.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de classe F, sept mille cent quatre-vingt-une (7.181) parts sociales de classe 2A, huit mille cinq cent quarante (8.540) parts sociales de classe 3A, vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales de classe 5A et quatre mille huit cent soixante-sept (8.017) parts sociales de classe 6A émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

A. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six mille six cents euros (EUR 6.600.-) afin de le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 494.880.-) à cinq cent un mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 501.480.-) par l'émission de six cent soixante (660) parts sociales de classe 3A («Parts Sociales de Classe 3A») d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune; souscription de et paiement par l'associé unique de la Société des parts sociales additionnelles de classe 3A devant être émises par la Société en contrepartie d'un apport en cash d'un montant de six mille six cents euros (EUR 6.600.-); allocation d'un montant de six mille six cents euros (EUR 6.600.-) au capital social de la Société

B. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de façon à refléter la résolution prise.

Ensuite, l'associé unique a décidé comme suit:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de six mille six cents euros (EUR 6.600.-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quatre-vingt-quatorze mille huit cent quatre-vingts euros (EUR 494.880.-) à cinq cent un mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 501.480.-) par l'émission de six cent soixante (660) parts sociales de classe 3A (les «Parts Additionnelles») d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune devant être souscrites par l'associé unique de la Société.

Les Parts Additionnelles ont été souscrites et entièrement libérées par l'associé unique de la Société par un apport en numéraire d'un montant de six mille six cents euros (EUR 6.600.-).

Preuve de cet apport en numéraire à la Société a été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société dans la forme ci-dessous afin de refléter la résolution précédente:

"Le capital émis de la Société est fixé à cinq cent un mille quatre cent quatre-vingts euros (EUR 501.480.-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales de Classe F (tel que défini ci-dessous), sept mille cent quatre-vingt-une (7.181) parts sociales de classe 2A, neuf mille deux cents (9.200) parts sociales de classe 3A, vingt-quatre mille cinq cents (24.500) parts sociales de classe 5A et huit mille dix-sept (8.017) parts sociales de classe 6A d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune."

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social et sont estimés à mille cinq cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, le mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. DINE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 mars 2011. Relation: EAC/2011/4177. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011055786/111.

(110062262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Eden Investments N°2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 37.658.035,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.205.

—
EXTRAIT

En date du 11 mars 2011 l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Alexander Bushaev, né à Moscow (Russie), le 6 juillet 1970, avec adresse professionnelle au 9 Place du Molard, 1204 Genève (Suisse), est élu nouveau gérant de la Société avec effet au 4 février 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011056223/14.

(110063107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Worldfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 109.294.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 avril 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer deux administrateurs, à savoir:

- la société LUXGLOBAL MANAGEMENT S.à r.l, avec siège social sis au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 159.893.

- Monsieur Hendrik H.J. KEMMERLING, directeur de société, né le 22 mars 1965 à Heerlen (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg.

Leurs mandats expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Les administrateurs M. Claude ZIMMER et M. Marc THEISEN sont domiciliés professionnellement au 42-44, avenue de la gare, L-1610 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

La société Zimmer & Partners S.à.r.l., commissaire aux comptes, à changer de forme juridique devenant une Société Anonyme.

La société Zimmer & Partners S.A. est domiciliée professionnellement au 3-7, rue Schiller L-2519 Luxembourg.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011064376/27.

(110072394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Niederkorn-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.321.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056335/10.

(110063111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Deneb International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 141.608.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 28 février 2011

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, Rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, avec effet au 04/02/2011.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011056549/14.

(110063106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Hansofal S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 138.582.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 22 février 2011

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, avec effet au 04/02/2011.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / COSAFIN S.A.

Président / Administrateur

Référence de publication: 2011056580/14.

(110063103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Les Etangs de l'Abbaye - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 45.610.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 4 mai 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, employée privée, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economies, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;
- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur-Président, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 4 mai 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Pour *LES ETANGS DE L'ABBAYE – SPF*

Société Anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011063639/21.

(110071318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Nummus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.957.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue en date du 04 mars 2011, que:

- Suite à la liquidation volontaire de la société Nummus S.à r.l., celle-ci a définitivement cessé d'exister avec effet à ce jour et doit être radiée du Registre de Commerce et des Sociétés.

- Les livres et documents sociaux seront conservés pour une période de cinq années à partir du 04 mars 2011, à l'ancien siège social de la société à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

Luxembourg, le 04 mars 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011057437/17.

(110063109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Les Deux Chefs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 149.710.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance du 28 février 2011

Résolution unique:

Le Conseil de Gérance décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, avec effet au 04/02/2011.

Pour copie certifiée conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011056602/14.

(110063108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Maden Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 65.125.

—
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057234/10.

(110064388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Matrisa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.544.

—
Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057240/9.

(110064773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Profconsult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5442 Roedt, 54, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 143.809.

Zwischen den Parteien

1. CHRIPET INVEST SARL

1, rue du Quai

L-5481 Wormeldange

RCB 132536

Und

2. SILK ROAD GROUP S.A.

68-70, boulevard de la Pétrusse

L-2320 Luxembourg

RCB 81231

wird hiermit vereinbart, dass der Erstgenannte 13 Anteile, der Gesellschaft luxemburgischen Rechtes PROFCONSULT S.à.r.l. mit Sitz in 54, route de Remich, L-5542 ROEDT, RCB N° 143809, an den Zweitgenannten abtritt.

Die Anteilseigner der Gesellschaft stimmen der Abtretung zu.

Ausgefertigt zu Luxemburg, den 03.05.2011.

Référence de publication: 2011063727/21.

(110071693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

MCH Inversiones Ferroviarias S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 469.375,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.711.

EXTRAIT

En date du 27 avril 2011, les actionnaires ont pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au "18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg" avec effet au 1^{er} avril 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057241/14.

(110064602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Mediterranean and Pacific Luxembourg Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 21.438.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057242/10.

(110064146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Mediterranean and Pacific Luxembourg Finance Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 21.438.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057243/10.

(110064147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Defica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.244.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 12 mai 2011, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- La société anonyme DEFICA S.A, dont le siège social à Luxembourg, 10 A, rue Henri M. Schnadt, de fait inconnu à cette adresse,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, et liquidateur Maître Réjane JOLIVALT-DA CUNHA, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal, la déclaration de leurs créances avant le 2 juin 2011.

Pour extrait conforme

Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011065379/20.

(110073542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

W.P. Stewart Global Growth Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.090.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2011, les actionnaires de la société d'investissement à capital variable 'W.P. Stewart Global Growth Fund' ont:

renouvelé le mandat des membres du Conseil d'Administration de la société jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2012. Les membres sont:

Mr. William P. Stewart.

Mr. Mark I. Phelps

Ms. Marina Morgan

reconduit le mandat de réviseur d'entreprise de Ernst & Young S.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 29 avril 2011.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2011060581/19.

(110067454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

Medialog Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 137.165.

La soussignée FIDALUX S.A., en sa qualité de domiciliataire de la société MEDIALOG SERVICES SARL, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 165 décide de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2011.

Pour FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011057630/15.

(110063660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Arelux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 159.737.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-second day of March.

Before Us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at rue Principale 64, L-5367, Schuttrange (Luxembourg), registered in the company registered of Luxembourg under the number RCS B153 267

here represented by Mrs. Marleen Lacroix, private employee, residing professionally in Schuttrange,

by virtue of a proxy given on the 18th day of March, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "ARELUX 1 S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Schuttrange.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

The Company may redeem its own shares. However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 9. Appointment and Removal of managers. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 10. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the Board composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers (the Board).

10.1 Powers of the board of managers

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

10.2 Procedure

10.2.1 The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

10.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

10.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

10.2.5 The Board may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager are present or represented. Resolutions of the Board shall be validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that any resolution shall not validly be passed unless it is approved by at least one (1) class A manager and at least one (1) class B manager. The resolutions of the Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

10.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

10.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

10.3 Representation

10.3.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager.

10.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 11. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 12. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 13. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

13.1 Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Shareholders Circular Resolutions, are affixed on one (1) original or on several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

13.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

13.3 Sole shareholder

(i) Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

(ii) Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

(iii) The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

Art. 14. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Art. 15. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED (12,500) shares and to have them fully paid up in cash of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR)

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Art. 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately ONE THOUSAND TWO HUNDRED EURO (1,200.-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered for an unlimited period by the following managers:

Managers of Class A:

1. Mr Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, private employee, born in 's-Gravenhage (The Netherlands) on October 16, 1970, residing professionally at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2. Mrs Michelle Marie Carvill, private employee, born in Down (Ireland) on November 26, 1966, residing professionally at 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange

Managers of Class B

3. Mr Gert Walter Dina Triest, born in Bornem (Belgium) on November 16, 1973, residing at Nationalestraat 10, B-2000 Antwerpen, Belgium

4. Mr Arnaud Jean Talabardon, born in Paris (France) on December 11, 1966, residing at Route d'Hermance 394, CH-1247, Anieres, Switzerland

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

- 2) The address of the corporation is fixed at 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AOG Real Estate Luxembourg S.à r.l., une société ayant son siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.267,

ici représentée par Madame Marleen Lacroix, employée privé, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange,

en vertu d'une procuration datée du 18 mars 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "ARELUX 1 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Schuttrange. Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euro (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales. Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 9. Nomination et Révocation des gérants.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 10. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil composé d'un (1) ou plusieurs gérants de classe A et d'un (1) ou plusieurs gérants de classe B (le Conseil).

10.1 Pouvoirs du conseil de gérance

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

10.2 Procédure

10.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

10.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

10.2.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à

10.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

10.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés et au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous réserve qu'une résolution ne sera pas valablement adoptée sans être approuvée par au moins un (1) gérant de classe A et au moins un (1) gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

10.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

10.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document

10.3 Représentation

10.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par (i) les signatures conjointes d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B.

10.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 11. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 13. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

13.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Associés, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

13.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

13.3 Associé unique

(i) Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Art. 15. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS(12.500) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200.-EUR).

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée, pour une durée indéterminée, par les gérants suivants:

Gérants de Classe A:

1. Monsieur Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland, employé privé, né à La Haye (Pays-Bas) le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

2. Madame Michelle Marie Carvill, employée privée, née à Down (Irlande) le 26 novembre 1966, demeurant professionnellement à 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Gérants de Classe B:

3. Monsieur Gert Walter Dina Triest employé privé, né à Bornem (Belgique) le 16 novembre, 1973, demeurant à Nationalestraat 10, B-2000 Anvers, Belgique

4. Monsieur Arnaud Jean Talabardon, employé privé, né à Paris (France) le 11 décembre, 1966, demeurant à Route d'Hermance 394, CH-1247, Anieres, Suisse.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

2) L'adresse de la Société est fixée à 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms état et demeure, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. LACROIX, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 23 mars 2011. Relation: LAC/2011/13498. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042549/424.

(110047689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

L'Elephant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 137.859.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 16 février 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société, avec effet au 4 février 2011, à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011056599/16.

(110063100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Solidus Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 133.005.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056410/10.

(110063101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 130.602.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für MPC Global Maritime Opportunities S.A., SICAF

Référence de publication: 2011057249/12.

(110064624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Platinum Funds, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 143.329.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 9 mai 2011

Il a été décidé comme suit:

1. de renouveler le mandat des Administrateurs de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

2. de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose comme suit:

| nom | prénom(s) |
|----------|-----------|
| KENNY | Peter |
| SPRECHER | Peter |
| KRÜTTLI | Bruno |

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

KPMG AUDIT S.à.r.l.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011065894/24.

(110073569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

P.R.S. Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 160.353.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le treize avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en remplacement de sa consoeur empêchée Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, laquelle dernière reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

Monsieur Philippe-Robert SCHREDER, avocat, demeurant à B-6900 Marloie, 2b, rue de la Renaissance.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme sous la dénomination P.R.S. CONSULTING. S.A. qu'il déclare constituer comme suit:

STATUTS

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de P.R.S. CONSULTING S.A. (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Clervaux, Grand-Duché de Luxembourg ("Luxembourg"). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Clervaux par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet sociaux. La Société a pour objets sociaux (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, directement ou indirectement, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière et l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que

des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment des actifs tels que ceux définis aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission de titres de créances, obligations et créances et autres titres représentatifs de dette. La Société peut accorder des prêts (subordonnés ou non subordonnés) ou d'autres formes de financement à toute société. Elle peut également prêter des fonds (y compris ceux résultant des emprunts et/ou des titres représentatifs de dette) à ses filiales et sociétés affiliées.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges ou créer toutes sûretés sur toute ou partie de ses avoirs.

D'une manière générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de ses objets sociaux, à condition que la Société ne participe pas à des opérations ou des transactions qui auraient pour résultat que la Société soit engagée dans une activité pour laquelle un agrément serait nécessaire ou qui serait considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille cinq cents euros (EUR 31.500) représenté par soixante-trois (63) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (EUR 500) chacune.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée ("Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs

exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Clervaux au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 1^{er} juin à 10.30 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations et Avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique ("Administrateur Unique"). Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme d'un an et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de

communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion. Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période d'un an et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011. La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 1^{er} juin 2012.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit au soixante-trois (63) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 25,3968%, de sorte que le montant de huit mille Euros (EUR 8.000) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1600.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. est nommé en tant qu'administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 1^{er} juin 2016: Mr Philippe-Robert SCHREDER, avocat, né à Matam (B), le 21 novembre 1975, demeurant à B-6900 Marloie, 2b, rue de la Renaissance.

2. est nommé commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 1^{er} juin 2016:

la société Innovatrust Sàrl, dont le siège social est situé au 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux, inscrite au R.C.S. Luxembourg B 122580, représentée par son gérant Mr Joseph Delrée.

3. que le siège social de la société est établi à 2A/46 Route d'Eselborn à L-9706 Clervaux.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P-R. Schreder et J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 avril 2011. LAC/2011/17701. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056350/251.

(110063179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

MT Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.073.

Le bilan de clôture de la liquidation au 20 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Pour le liquidateur

Signature

Référence de publication: 2011057251/13.

(110064588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

MTLP Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 128, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.681.

Le bilan de clôture de la liquidation au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Pour le liquidateur
Signature

Référence de publication: 2011057253/13.

(110064589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

MULTISERVICES Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 73, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 155.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MULTISERVICES LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2011057255/10.

(110064278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Recco 24 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 143.100,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.187.

Monsieur Paul Shiels, résidant 7 Walther Von Cronberg Platz, 60594 Francfort, Allemagne, à démissionné de ses fonctions d'administrateur B de la Société avec effet du 27 Octobre 2010.

Le conseil d'administration de la de Société se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Pii KETVEL (administrateur A)
2. Monsieur Bernd JANIETZ (administrateur A)
3. Monsieur Michael CHIDIAC (administrateur A)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

KETVEL, Pii / JANIETZ, Bernd
Administrateur A / Administrateur A

Référence de publication: 2011058834/18.

(110065544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

Verizon Business Security Solutions Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 4A/B, rue de l'Étang.

R.C.S. Luxembourg B 62.274.

EXTRAIT

Par décision du conseil d'administration de la Société en date du 20 avril 2011, il a été décidé:

- d'approuver le renouvellement avec effet au 1^{er} avril 2011, du mandat de Monsieur Philippe Marcel Dann, demeurant 20, rue de la République, 57970 Yutz (France), en tant que directeur général chargé de la gestion journalière de la Société, et ce, jusqu'au 31 mars 2012;
- d'approuver le renouvellement avec effet au 1^{er} avril 2011, du mandat de Monsieur Frédéric Claude Marie Dohen, demeurant 3, rue Dupont des Loges, 57000 Metz (France), en tant que délégué à la gestion journalière de la Société, et ce, jusqu'au 31 mars 2012;
- d'octroyer les pouvoirs de signature comme suit:

«La société est engagée par la signature individuelle et exclusive des Messieurs Dann et Dohen pour tout montant inférieur ou égal à EUR 10,000 respectivement par la signature conjointe obligatoire des Messieurs Dann et Dohen pour tout montant entre EUR 10,000 et EUR 50,000 et enfin par la signature conjointe d'au moins un administrateur de la société en plus de la signature de Monsieur Dann ou Monsieur Dohen pour tout engagement supérieur à EUR 50,000.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signé à Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour Verizon Business Security Solutions Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2011065900/24.

(110073456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

New Rubeccan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 85.557.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011057261/14.

(110064514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 132.301.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR", a société d'investissement en capital à risque under the form of a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 1st October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2468 of 31 October 2007, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.301 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, of 15 March 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 927 of 4 May 2010.

The meeting was declared open at 11.00 a.m. with Mr Alain PARTHOENS, Company Manager, with professional address in Strassen, in the chair, who appointed as secretary Mr Stéphane VERDOOD, Company Manager, with professional address in Strassen.

The meeting elected as scrutineer Mr Guy GELDHOF, Company Manager, with professional address in Strassen.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notices sent to each shareholder (all in registered form) by registered letter on 28 February 2011. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To approve the transfer of the Company's registered office from its current address to 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2 To split, subject to the prior approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier, each issued share of the Company into ten (10) shares of the Company.

3 To delegate all powers to the board of directors of the Company to determine with each individual shareholder of the Company the number of split shares to be received in exchange for the shares of the Company currently held by such shareholder.

4 To amend articles 2, 5 and 8 of the Company's articles of association in order to reflect the resolutions to be adopted under the foregoing items of the agenda.

5 To confer full powers to the directors of the Company, acting individually, to implement the resolutions to be adopted under the foregoing items of the agenda.

6 Miscellaneous.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxy holders, the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(v) It appears from said attendance list that out of the total five thousand six hundred sixty-eight (5,668) shares, four thousand three hundred ninety-one (4,391) shares are duly represented at the present extraordinary general meeting and in consideration of the agenda and the provisions of article 67, 67-1 and 68 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda which the shareholders have been duly informed of before this meeting.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to transfer the Company's registered office from its current address to 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to split each issued share of the Company into ten (10) shares of the Company.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to delegate all powers to the board of directors of the Company to determine with each individual shareholder of the Company the number of split shares to be received in exchange for the shares of the Company currently held by such shareholder and further resolved that the allocation of the split shares to each individual shareholder shall be deemed perfected upon the registration of the number of split shares held by each such shareholder in the Company's shareholders register.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend articles 2, 5 and 8 of the Company's articles of association of the Company in order to reflect the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Strassen.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Strassen by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that, in the view of the Board of Directors, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Art. 5. Corporate Capital. The capital of the Company is divided into shares with no par value.

The shares may be held or acquired by whatever means only by persons or entities qualifying as Well Informed Investors.

The capital of the Company shall at any time be equal to the total net assets of the Company. Each share shall have the same net asset value (the "Net Asset Value" or "NAV").

The minimum capital of the Company, increased by any share premium, after a period of twelve (12) months following the registration of the Company as a société d'investissement en capital à risque (a "SICAR") shall be one million euro (EUR 1,000,000.-).

The Board of Directors is authorised without limitation to issue and allot shares at any time at an issue price equal to their NAV, provided that no shares may be issued for less than ten euro cents (EUR 0.10) irrespective of NAV at the time of issue.

The shares may be issued without reserving the existing shareholders a preferential right to subscription of the shares to be issued. Each new shareholder admitted to the Company by the issue of new shares shall have to immediately subscribe a number of shares representing at least 25% of his total Commitment to the Company.

The NAV of each share shall be determined in accordance with the principles set out in article 7.

The shares qualify as income shares where profits may be distributed pursuant to the provisions set out hereafter. The Board of Directors may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares. The Board of Directors shall not issue any shares where it appears that such issue would or might result in such shares being directly or beneficially owned by a person, who is precluded from holding shares in the Company.

Art. 8. Acquisition of own shares - Redemption of shares. The Company may acquire its own shares in compliance with the provisions of article 49-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (the “Company Law”). The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws and these Articles of Association.

The Company’s shares are redeemable in compliance with the provisions of article 49-8 of the Company Law pursuant to the provisions set out hereafter and in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Whenever the Company has available cash for distribution, the Board of Directors may propose to the shareholders of the Company the redemption of some or all of their shares (the “Voluntary Redemption”). The redemption price at which each such share will be redeemed will correspond to the NAV of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the SICAR at the time of such redemption and pursuant to article 7). If a shareholder elects to not have his shares redeemed by the Company, the Board of Directors will propose to the other shareholders of the Company to redeem, on a pro rata basis, a further amount of shares corresponding to the amount of shares which would have been redeemed from such shareholder if he had opted for the redemption.

In case of an event of default, being an event pursuant to which a shareholder fails to validly subscribe to new shares in the Company within 20 days following the written demand by the Board of Directors, then the defaulting shareholder the “Defaulting Shareholder” will give the nondefaulting shareholders and the Executive Manager, among other things, the option of acquiring the Defaulting Investor’s shares in the Company at a price equal to such Defaulting Investor’s contributed capital as adjusted and less distributions made to such Defaulting Investor. Payment to the Defaulting Shareholder under this option will be by a non-interest bearing, no recourse promissory note, secured by the interest purchased, due six months following termination of the Company. If the non-defaulting shareholders and the Executive Manager do not elect to purchase the shares, the shares may be sold to a third party on terms no more favourable than those upon which the non-defaulting shareholders could have purchased these shares.

Where it appears to the Company that any person, who is precluded from holding shares in the Company, especially by lack of being a Well Informed Investor, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial or registered owner of shares, or that, in the reasonable judgment of the Board of Directors, there is a material risk to the Company that the continued participation of a shareholder in the Company would increase a material tax, regulatory or other burden on the Company, the Board of Directors is then entitled (and must do so where required to comply with the SICAR Law) to compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder. The price at which the relevant shares shall be redeemed shall be the NAV of the shares (as determined on the basis of the net asset value of the Company at the time of such redemption and pursuant to article 7). If the NAV of the shares is nil or negative, the price at which the relevant shares shall be redeemed shall be ten euro cents (EUR 0.10) per share. The exercise by the Company of the powers conferred by this paragraph shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of the shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

When entitled to do so, the Company shall call for redemption of the relevant shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the redemption, (ii) the number of shares called for redemption, (iii) the redemption price, and (iv) the method of payment of the redemption price.

In case of a Voluntary Redemption by the Company, the shareholders will, within 15 business days following receipt of the above notice, inform the Company whether they wish to accept the redemption of their shares or not. In case where one or more shareholders elect(s) to not have his/their shares redeemed, the remaining shareholder(s) will, within 15 business days following receipt of a second notice by the Company calling for the redemption of the additional shares, inform the Company whether they wish to have additional shares redeemed in the manner described here above.

In no circumstance, a shareholder may request for the redemption of its shares.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant full powers to the directors of the Company, acting individually, with power of substitution, to take all required actions to implement the foregoing resolutions.

No further item being on the agenda of the meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the chairman then closes the meeting at 11.10 a.m..

The undersigned notary who speaks and understands the English language, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Strassen (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «Vesalius Biocapital I Investments S.A. SICAR», une société d'investissement en capital à risque sous la forme d'une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné du 1^{er} octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2468 du 31 octobre 2007 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.301 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 15 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 927 du 4 mai 2010.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Alain PARTHOENS, gérant de société, demeurant professionnellement à Strassen, qui a désigné comme secrétaire Monsieur Stéphane VERDOOD, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à Strassen.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Guy GELDHOF, gérant de société, demeurant professionnellement à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'assemblée a été convoquée à cette date et heure par des convocations envoyées par lettre recommandée à chacun des actionnaires (tous détenteurs d'actions nominatives) le 28 février 2011. Une copie de ces convocations a été soumise au bureau de l'assemblée.

(ii) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Approbation du transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle au 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2 Division, sous réserve de l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, de chaque action de la Société en dix (10) actions de la Société.

3 Délégation de tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de déterminer avec chaque actionnaire de la Société pris individuellement le nombre d'actions divisés à recevoir en échange des actions de la Société actuellement détenues par tel actionnaire.

4 Modification des articles 2, 5 et 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions à adopter sous les points précédents de l'ordre du jour.

5 Délégation de tous pouvoirs aux administrateurs de la Société, agissant individuellement, pour mettre en oeuvre les résolutions à adopter sous les points précédents de l'ordre du jour.

6 Divers.

(iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(v) Qu'il ressort de la liste de présence que sur les cinq mille six cents soixante-huit (5.668) actions, quatre mille trois cent quatre-vingt-onze (4.391) actions sont régulièrement représentées à l'assemblée et conformément à l'ordre du jour et aux dispositions des articles 67, 67-1 et 68 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été valablement informés avant l'assemblée.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 1B, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de diviser chaque action de la Société en dix (10) actions de la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de déléguer tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société afin de déterminer avec chaque actionnaire de la Société pris individuellement le nombre d'actions divisés à recevoir en échange des actions de la Société actuellement détenues par tel actionnaire et a de plus décidé que l'allocation des actions divisés à chaque actionnaire sera considéré comme réalisée après inscription du nombre d'actions divisées détenues par chaque actionnaire dans le registre des actionnaires de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier les articles 2, 5 et 8 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes, qui auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Strassen.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Strassen par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration.

Si le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil d'Administration.

Art. 5. Capital Social. Le capital de la Société est réparti en actions sans valeur nominale.

Les actions peuvent être détenues ou acquises par tous moyens exclusivement par des personnes ou entités qualifiées d'Investisseurs Avertis. Le capital de la Société sera à tout moment égal au montant total de l'actif net de la Société. Toutes les actions auront une valeur d'actif net identique (la «Valeur d'Actif Net» ou «VNI»).

Le capital minimum de la Société, augmenté des primes d'émission, après une période de douze (12) mois après enregistrement de la société en tant que société d'investissement en capital à risque (une «SICAR») sera d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre et attribuer à tout moment, sans restriction limitative, des actions à un prix d'émission égal à leur VNI, à condition qu'aucune action ne puisse être émise en-dessous de dix euro cents (EUR 0,10) nonobstant la VNI au moment de son émission.

Les actions peuvent être émises sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre. Chaque nouvel actionnaire admis au sein de la Société par l'émission de nouvelles actions doit souscrire immédiatement un nombre d'actions représentant au moins 25% de la totalité de ses Engagements vis-à-vis de la Société.

La VNI de chaque action sera déterminée conformément aux principes établis à l'article 7.

Les actions peuvent donner droit à des dividendes lorsque les bénéfices peuvent être distribués en vertu des dispositions établies ci-après. Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment mandatée les fonctions d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles. Le Conseil d'Administration ne peut émettre aucune d'action lorsqu'il apparaît qu'une telle émission résulterait ou pourrait résulter en ce qu'une personne qui n'est pas en droit de détenir des actions de la Société ait la propriété ou la jouissance des actions de la Société.

Art. 8. Acquisition par la Société de ses propres actions - Rachat d'actions. La Société peut acquérir ses propres actions conformément aux dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 Août 1915 concernant les Sociétés Commerciales (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»). L'acquisition et la détention par la Société de ses propres actions s'effectuera conformément aux conditions et limites prévues par la Loi et ces Statuts.

Les actions de la Société peuvent être rachetées conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, aux dispositions établies ci-après et aux conditions et limites prévues par la Loi.

Lorsque la Société a des espèces disponibles pour être distribuées, le Conseil d'Administration peut proposer aux actionnaires de la Société le rachat d'une partie de ou de toutes leurs actions (le «Rachat Volontaire»). Le prix de rachat auquel ces actions seront rachetées correspondra à la VNI des actions (telle qu'établie sur la base de la VNI de la Société au moment de ce rachat et conformément à l'article 7). Si un actionnaire choisit de ne pas avoir ses actions rachetées

par la Société, le Conseil d'Administration proposera aux autres actionnaires de la Société de racheter, au pro rata, une quantité supplémentaire d'actions correspondant à la quantité d'actions qui auraient été rachetées à cet actionnaire s'il avait opté pour le rachat.

En cas de défaillance, c'est à dire en cas d'événement par lequel un actionnaire ne parvient pas à souscrire valablement de nouvelles actions de la Société dans les 20 jours suivant une demande écrite du Conseil d'Administration), l'actionnaire défaillant l'«Actionnaire Défaillant» donnera aux actionnaires non défaillants et au Gestionnaire, l'option entre autres d'acquérir les actions de l'Actionnaire Défaillant dans la Société à un prix égal à la VNI des actions. Le paiement à l'Actionnaire Défaillant en vertu de cette option se fera par billet à ordre sans recours ne portant pas intérêt, garanti par la participation achetée, dû six mois suivant la dissolution de la Société. Si l'actionnaire non défaillant et le Gestionnaire choisissent de ne pas acheter les actions, ces dernières peuvent être vendues à une tierce personne selon des conditions pas plus favorables que celles auxquelles l'actionnaire non défaillant aurait pu acheter ces actions.

Lorsqu'il apparaît à la Société qu'une personne, qui ne peut détenir des actions dans la Société, notamment de par sa non éligibilité au statut d'Investisseur Averti, seule ou conjointement avec une autre personne, est le bénéficiaire ou le propriétaire nominatif des actions, ou si le Conseil d'Administration estime raisonnablement qu'il existe un risque matériel pour la Société que la participation continue d'un actionnaire dans la Société n'accroisse les charges fiscales, réglementaires ou autres pesant sur la Société, le Conseil d'Administration est alors autorisé à procéder au rachat forcé des toutes les actions détenues par un tel actionnaire (et doit y procéder lorsque la Loi SICAR l'y oblige). Le prix auquel les actions concernées seront rachetées correspondra à la VNI des actions (telle que déterminée sur la base de la valeur d'actif net de la Société au moment de ce rachat et au terme de l'Article 7). Si la VNI des actions est nulle ou négative, le prix auquel les actions concernées seront rachetées sera de dix euro cents (EUR 0,10) par action. L'exercice par la Société des pouvoirs qui lui sont conférés par ce paragraphe ne seront en aucun cas contestés ou invalidés au motif que les preuves de la propriété des actions sont insuffisantes ou que la véritable propriété des actions est différente de la propriété apparente au moment d'un rachat, à condition que dans ce cas lesdits pouvoirs aient été exercés de bonne foi par la Société.

Lorsqu'elle en a le droit, la Société peut appeler au rachat de tout ou partie des actions concernées par notification envoyée par lettre recommandée à l'adresse figurant sur le registre des actionnaires de la Société mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre d'actions visées par le rachat (iii) le prix de rachat et (iv) la méthode de paiement du prix de rachat.

En cas de Rachat Volontaire par la Société, les actionnaires informeront la Société, dans les quinze jours ouvrables suivant la réception par eux de la notification susmentionnée, de leur intention d'accepter ou non le rachat de leurs actions. Lorsque un ou plusieurs actionnaire(s) choisit(ssent) de ne pas faire racheter ces/leurs actions, l'(es) actionnaire (s) restant informera(ont) la Société, dans les quinze jours ouvrables suivant la réception d'une seconde notification par la Société appelant au rachat d'actions supplémentaires, de leur intention de faire racheter des actions supplémentaires d'après la méthode définie ci-avant.

En aucun cas un actionnaire ne peut demander le rachat de ses actions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale a décidée d'accorder tous pouvoirs aux administrateurs de la Société, agissant individuellement, avec pouvoir de substitution, pour prendre toute mesure afin de mettre en œuvre les résolutions qui précèdent.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la séance est levée à 11.10 heures.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Strassen (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signés avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. PARTHOENS, S. VERDOOD, G. GELDHOF, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mars 2011. Relation: EAC/2011/3727. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011053866/307.

(110060476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2011.

Newmed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 61.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signature

Référence de publication: 2011057262/13.

(110064622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

North Line Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 78.298.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057264/10.

(110064430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

North Line Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 78.298.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057265/10.

(110064431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Rovi Global Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.559.125,00.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 6-10, rue de la Fonderie.

R.C.S. Luxembourg B 157.159.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société datées du 27 avril 2011

L'associé unique de la Société a révoqué Monsieur Philippe Thieriot de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 27 avril 2011.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Rolf Hartley, dont l'adresse professionnelle se situe au 6-10, rue de la Fonderie, L-1531 Luxembourg en tant que gérant de la Société à compter du 27 avril 2011 pour une durée indéterminée.

En conséquence de ces changements, le conseil de gérance de la Société se compose dès lors de la manière suivante:

- Mark Alloy, gérant;
- Stephen Yu, gérant; et
- Rolf Hartley, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le compte et au nom de Rovi Global Services S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011063743/21.

(110071613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Obrona Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 90.358.

Les comptes de dissolution au 20 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OBRONA HOLDING S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011057266/13.

(110064654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

ILM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 160.272.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twelfth of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

INNOVA/4 L.P., a foreign limited partnership, incorporated under English law and whose principal place of business is at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9005 Cayman Islands, registered in Companies House UK under the number LP11130,

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become shareholders in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the Law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name of "ILM Holding S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.-EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (1.-EUR) each.

Any amendment of any stipulations of the present article 6 shall be carried out by a resolution of the shareholders, adopted at an extraordinary general meeting of the shareholders having obtained a unanimous vote of the shareholders.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each of the Shares confers a voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers. The board of managers is composed by managers of category A and B. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary among its members.

The meetings of the board of managers are convened by the chairman, the secretary or by any two Managers. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented. A manager may be represented by another member of the board of managers of the same category.

The board of managers can only validly debate and take decisions if at least half of the managers is present or represented with always at least one (1) A manager. Any decisions by the board of managers shall be taken by unanimous vote of all managers present or represented.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated. A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

The board of managers may subdelegate powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determinate the agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of said agency.

Towards third parties, the company shall be bound by the sole signature of any one Category A Manager or any one Category B Manager or by signature of any special agent as decided by the Board of managers, provided he/she acts within the limits of the powers granted by the Board of managers.

Art. 13. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company

is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

| | |
|--------------------|---------------|
| INNOVA/4 L.P. | 12,500 Shares |
| Total | 12,500 Shares |

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euros (12,500. -EUR) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st 2011.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at four. The shareholder appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Managers category A:

Mr. Christophe DAVEZAC, born on February 14th 1964, in Cahors (France), professionally residing at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Mrs. Sandra ANSAY, born on born in Saint-Mard (Belgium), on 13th of August 1974, professionally residing at 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Managers category B:

Mr. Leszek Muzyczyszyn, born on March 20th, 1975 in Katowice, Poland, professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland;

Mr. Iain HAGGIS, born on December 9th, 1961 in Epsom (England), professionally residing at Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Warsaw, Poland;

The Company shall be bound by the sole signature of a manager A or a manager B.

2) The registered office is established in L-1469 Luxembourg, 67 rue Ermesinde.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le douze avril.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

INNOVA/4 L.P., société de droit anglais, ayant son siège social à Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYI-9005 Cayman Islands, enregistrée auprès de «Companies House, UK» sous le numéro LP11130,

ici représentée par Annick Braquet, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «ILM Holding S.à r.l.»

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,-EUR) chacune.

Tout amendement des stipulations du présent article 6 devra être décidé par une résolution des associés adoptée à l'unanimité en assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque Part sociale Rachetable confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation dans le capital social. Les part sociales auront une valeur pari passu les unes avec les autres et assureront à leur propriétaire des droits égaux de distribution de dividendes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance est composé de gérants de catégorie A et B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver tous les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, sa place sera octroyée par élection parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants sont présents ou représentés. Un gérant peut être représenté par un autre gérant du Conseil de Gérance de la même catégorie.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la moitié des gérants est présente ou représentée dont toujours au moins un gérant A. Toute décision du Conseil de Gérance doit être adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par tout moyen de communication similaire à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique à la réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres y ayant participé.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et effective que si elle avait été prise lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc. Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature d'un gérant A ou d'un Gérant B ou par la signature de tout mandataire désigné par le Conseil de Gérance, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences fixées par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;
2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;
3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves

disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| INNOVA/4 L.P. | 12.500 Parts sociales |
| Total | 12.500 Parts sociales |

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.000.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de quatre. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Gérants A:

- M. Christophe DAVEZAC, Administrateur de Sociétés, né le 14 février 1964 à Cahors (France), résidant professionnellement à 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;

- Mme Sandra ANSAY, employée privée, née à Saint-Mard (Belgique), le 13 août 1974 et résidant professionnellement au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg;

Gérants B:

- Mr. Leszek Muzyczyszyn, né le 20 mars 1975 à Katowice, (Pologne), resident professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

- Mr. Iain HAGGIS, né le 9 décembre 1961 à Epsom (Angleterre), résidant professionnellement à Rondo ONZ 1, 35th floor, 00-124 Varsovie, Pologne;

La Société est valablement engagée par la seule signature d'un gérant A ou d'un gérant B.

2. Le siège social de la société est établi au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg,

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 avril 2011. Relation: LAC/2011/17301. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054349/314.

(110061192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Organaen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8371 Hoscheid, 1, rue de Steinfort.

R.C.S. Luxembourg B 150.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057270/10.

(110064295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Optilux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 17, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 64.994.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2010:-**Résolution 1.*

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Optilux Investments S.A.

Référence de publication: 2011057277/14.

(110064305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Fetucci SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 13.736.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 29/04/2011 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs et du Commissaire sortants, à savoir HENOUMONT Nicole, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, JACQUEMART Laurent, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, GILLET Etienne, 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en tant qu'administrateurs et la société AUDITEX S A.R.L. 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 LUXEMBOURG en tant que commissaire aux comptes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2017

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011061435/17.

(110069045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

Opus Estates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 61.127.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 25 mars 2010:-**Résolution 1.*

Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg, n° RCS Luxembourg B99 746, a été confirmé avec effet immédiat comme Administrateur-Délégué jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour Opus Estates S.A.

Référence de publication: 2011057279/14.

(110064341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Otrada, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3384 Noertzange, 30, rue de Schiffflange.
R.C.S. Luxembourg B 153.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011057281/10.

(110064296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

Paunsdorf Centre Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.913.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.927.

En vertu d'un contrat de cession de titres daté du 8 avril 2011, l'associé unique de la Société a cédé, avec effet au 12 avril 2011, 178.260 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 chacune, qu'il détenait dans la Société à mfi Deutschland GmbH, une société à responsabilité limitée de droit allemand ayant son siège social à Bamlerstrasse 1, D-45141 Essen, et immatriculée au registre de commerce du tribunal d'arrondissement d'Essen sous le numéro HRB 16574.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Paunsdorf Centre Luxco

Un Mandataire

Référence de publication: 2011057288/14.

(110064143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.

RE Car Parts S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.324.800,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.608.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Riverside Europe Fund IV, LP, a limited partnership established and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at C/O Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, KY1-11, Grand Cayman, Cayman Islands, registered under number 4765438 (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on March 15, 2011, which proxy, after having been initialled *ne variatur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of RE Car Parts S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157608 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of December 6, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 262 of February 9, 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended yet.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million two hundred seventy-nine thousand eight hundred euro (EUR 1,279,800.-) to bring it from its present amount of forty-five thousand euro (EUR 45,000.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares, one hundred and forty (140) class A shares, one hundred and forty (140) class B shares, one hundred and forty (140) class C shares, one hundred and forty (140) class D shares, one hundred and forty (140) class E shares, one hundred and forty (140) class F shares, one hundred and forty (140) class G shares, one hundred and forty (140) class H shares, one hundred and forty (140) class I shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to one million three hundred twenty-four thousand eight

hundred euro (EUR 1,324,800.-) by way of the issuance of five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class A shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class B shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class C shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class D shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class E shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class F shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class G shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class H shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class I shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class A shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class B shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class C shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class D shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class E shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class F shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class G shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class H shares, five thousand six hundred and eighty eight (5,688) class I shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully pays them up by way of a contribution in kind consisting in a receivable in an aggregate amount of twelve million eight hundred thousand euro (EUR 12,800,000.-) that the Sole Shareholder has against the Company (the Receivable).

The above-mentioned contribution in kind shall be allocated as follows:

- (i) the amount of one million two hundred seventy-nine thousand eight hundred euro (EUR 1,279,800.-) is allocated to the share capital account of the Company; and
- (ii) the amount of eleven million five hundred twenty thousand and two hundred euro (EUR 11,520,200.-) is allocated to the share premium account of the Company.

The existence and the valuation of the above-mentioned contribution in kind is evidenced by inter alia, (i) a contribution certificate issued as of March 15, 2011 by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the management of the Company (the Contribution Certificate) and (ii) the balance sheet of the Company dated as of March 15, 2011 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Contribution Certificate states in essence that:

“

- the Receivable contributed by the Sole Shareholder to the Company is shown on the Balance Sheet;
- the Sole Shareholder is the sole owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is incontestable, payable and due;
- based on Luxembourg generally accepted accounting principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet is valued at twelve million eight hundred thousand euro (EUR 12,800,000.-) and since the establishment of the Balance Sheet, no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value; and
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Receivable, which will be extinguished by way of confusion in accordance with article 1300 of the Luxembourg Civil Code.”

The Contribution Certificate and the Balance Sheet, after signature "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The share capital of the Company is set at one million three hundred twenty-four thousand eight hundred euro (EUR 1,324,800.-) represented by five hundred and forty (540) ordinary shares (the Class of Ordinary Shares and individually, a Class of Ordinary Share), five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share), five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share), five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share), five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share), five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class E shares (the Class E Shares

and individually, a Class E Share), five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share), five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share), five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share), five thousand eight hundred and twenty-eight (5,828) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share) having a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued classes of shares in the register of shareholders of the Company.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately EUR 5,000.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Riverside Europe Fund IV, LP, un limited partnership existant selon le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, KY1-11, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculée sous le numéro 4765438 (l'Associé Unique),

représenté par Marie Amet-Hermes, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 15 mars 2011, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de RE Car Parts S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157608 (la Société). La Société a été constituée suivant acte du notaire instrumentant reçu le 6 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 262 du 9 février 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés à ce jour.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million deux cent soixante dix-neuf mille huit cents euros (EUR 1.279.800,-) afin de le porter de son montant actuel de quarante-cinq mille euros (EUR 45.000,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales de classe ordinaire, cent quarante (140) parts sociales de classe A, cent quarante (140) parts sociales de classe B, cent quarante (140) parts sociales de classe C, cent quarante (140) parts sociales de classe D, cent quarante (140) parts sociales de classe E, cent quarante (140) parts sociales de classe F, cent quarante (140) parts sociales de classe G, cent quarante (140) parts sociales de classe H, cent quarante (140) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à un million trois cent vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 1.324.800,-), par la création et l'émission de cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe A, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe B, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe C, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe D, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe E, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe F, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe G, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe H, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe A, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe B, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe C, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe D, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe E, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe F, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe G, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe H, cinq mille six cent quatre-vingt huit (5.688) parts sociales de classe I, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un montant total de douze millions huit cent mille euros (EUR 12.800.000,-) que l'Associé Unique détient à l'encontre de la Société (la Créance).

L'apport en nature susmentionné sera affecté de la manière suivante:

(i) le montant d'un million deux cent soixante-dix-neuf mille huit cents euros (EUR 1.279.800,-) est affecté au compte de capital social de la Société; et

(ii) le montant de onze millions cinq cent vingt mille deux cents euros (EUR 11.520.200,-) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

L'existence et l'estimation de l'apport en nature de la Créance sont constatées par, entre autres, (i) un certificat d'apport émis en date du 15 mars 2011 par la gérance de l'Associé Unique et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat d'Apport) et (ii) le bilan de la Société daté du 15 mars 2011 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat d'Apport atteste essentiellement que:

- la Créance apportée par l'Associé Unique est constatée par le Bilan;
- l'Associé Unique est le seul propriétaire de la Créance et est le seul titulaire autorisé à détenir la Créance et possède le droit d'en disposer;
- la Créance est certaine, liquide et exigible;
- sur base de principes de comptabilité luxembourgeois généralement acceptés, la Créance apportée à la Société d'après le Bilan annexé est évaluée à douze millions huit cent mille euros (EUR 12.800.000,-) et depuis l'établissement du Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport à la Société n'a eu lieu;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est ni soumise à des restrictions ni grevée d'un quelconque nantissement ou droit préférentiel limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
- toutes les formalités relatives au transfert du titre de propriété de la Partie de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et, au moment de l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le seul propriétaire de la Créance qui sera éteinte par confusion en vertu de l'article 1300 du Code civil Luxembourgeois."

Le Certificat d'Apport et le Bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent vingt-quatre mille huit cents euros (EUR 1.324.800,-) représenté par cinq cent quarante (540) parts sociales ordinaires (au pluriel, les Parts Sociales de Classe Ordinaire et, au singulier, une Part Sociale de Classe Ordinaire), cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe A (au pluriel, les Parts Sociales de Classe A et, au singulier, une Part Sociale de Classe A), cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe B (au pluriel, les Parts Sociales de Classe B et, au singulier, une Part Sociale de Classe B), cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe C (au pluriel, les Parts Sociales de Classe C et, au singulier, une Part Sociale de Classe C), cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe D (au pluriel, les Parts Sociales de Classe D et, au singulier, une Part Sociale de Classe D), cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe E (au pluriel, les Parts Sociales de Classe E et, au singulier, une Part Sociale de Classe E), cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe F (au pluriel, les Parts Sociales de Classe F et, au singulier, une Part Sociale de Classe F), cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe G (au pluriel, les Parts Sociales de Classe G et, au singulier, une Part Sociale de Classe G), cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe H (au pluriel, les Parts Sociales de Classe H et, au singulier, une Part Sociale de Classe H), cinq mille huit cent vingt-huit (5.828) parts sociales de classe I (au pluriel, les Parts Sociales de Classe I et, au singulier, une Part Sociale de Classe I) ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ EUR 5.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé, ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: M. AMET-HERMES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13202. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Référence de publication: 2011054485/215.

(110060912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2011.

Carts & Kiosks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.062.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 6 avril 2011

1. Monsieur Geoffrey NIDD a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur John RALSTON, administrateur de sociétés, né à Kirkwall (Royaume-Uni), le 12 février 1964, demeurant professionnellement à B-6780 Messaney (Belgique), 199, route d'Arlon, a été nommé comme gérant pour une période illimitée.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Carts & Kiosks S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011059038/16.

(110066801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2011.

Seatcomfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6586 Steinheim, 45, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 160.332.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend elf, den zwölften April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Ernst Johann HAUER, Ingenieur, wohnhaft in L-6586 Steinheim, 45, rue de la Montagne. Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Seatcomfort S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Steinheim.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck die Vermarktung von Patenten aus dem Bereich Sitzkomfort, den Handel mit Musterteilen sowie die Beratung von Industrieunternehmen im Bereich automobiler Sitzkomfort und Komponenten

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Ernst Johann HAUER, Ingenieur, wohnhaft in L-6586 Steinheim, 45, rue de la Montagne, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt: Herr Ernst Johann HAUER, Ingenieur, wohnhaft in L-6586 Steinheim, 45, rue de la Montagne.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6586 Steinheim, 45, rue de la Montagne.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. J. HAUER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 13 avril 2011. Relation: ECH/2011/651. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 21. April 2011.

Référence de publication: 2011055868/106.

(110062812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Prévention & Systèmes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66-68, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 37.068.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011057297/9.

(110064492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2011.
